



## **Femmes du monde à Côte-des-Neiges**

597-6767, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, Qc H3S 2T6

Téléphone : (514) 735-9027, Télécopieur : (514) 735-6778

***UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE À MONTRÉAL***

***POUR L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES***

**MÉMOIRE**

**DU CENTRE DES FEMMES  
*FEMMES DU MONDE À CÔTE-DES-NEIGES***

**SUR LE PROJET DE LA VILLE DE MONTRÉAL :**

***POUR UNE PARTICIPATION ÉGALITAIRE DES FEMMES ET DES HOMMES***

***À LA VIE DE MONTRÉAL***

Présenté à la Commission permanente  
sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie de la Ville de Montréal

Octobre 2007

## **DESCRIPTION DU GROUPE SIGNATAIRE**

*Femmes du monde à Côte-des-Neiges* a été mis sur pied par des résidentes et des travailleuses du quartier en 1996. Dès 1997, le Conseil communautaire Côte-des-Neiges/Snowdon, la Table de concertation du quartier, obtenait une subvention pour engager une femme pour travailler à temps plein sur le projet. En même temps, il permettait au centre de partager ses bureaux. Dès la fin de 2001, le centre des femmes inaugurait ses propres locaux.

Le centre est une ressource autonome mise sur pied pour donner un espace commun à des femmes du Québec et pour celles qui viennent de partout dans le monde. C'est souvent l'occasion pour ces femmes de sortir de leur isolement, de partager ce qu'elles vivent et de trouver du support et des solutions pour améliorer leurs conditions de vie. Nous offrons des services comprenant l'accueil, l'écoute, les références et les informations ainsi qu'un service de halte-garderie pour les femmes qui participent aux activités du centre. Nos activités sont, entre autres, des causeries sur différents sujets touchant les conditions de vie des femmes, des cuisines collectives, un atelier de conversation française, un atelier de conversation anglaise, la projection de films suivie d'une discussion, un groupe d'entraide et d'action contre la violence conjugale, des dîners de partage interculturel, un club de marche, des ateliers et des sorties d'été pour découvrir Montréal.

Nous avons actuellement un peu plus de 200 membres dont 26% sont nées au Canada. Les membres du centre parlent 35 langues maternelles différentes et proviennent de 45 pays différents. La majorité habite l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce mais nous recevons aussi des femmes provenant de partout à Montréal.

Les participantes du centre sont très impliquées dans ce qu'elles considèrent comme leur « 2<sup>e</sup> maison » et donnent généreusement de leur temps : conseil d'administration, comité 8 mars, comité action, promotion du centre, traduction, aide pour les envois postaux, comité Fête de fin d'année ou préparation de buffets. Elles ont, entre autres, participé à un échange avec une coopérative de femmes qui produisent du café et qui est située au Pérou.

## 1<sup>er</sup> axe : La gouvernance :

### ▪ Outil de gouvernance

*L'ADS constitue un outil de base essentiel pour identifier et, ultérieurement, offrir des services qui répondent vraiment aux intérêts et aux goûts des femmes.* Nous sommes tout à fait d'accord avec cette affirmation extraite du projet de Politique qui permettrait une accessibilité et un ancrage réels des besoins des femmes. Il nous paraît essentiel que l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) soit implantée dans chacun des services centraux et dans tous les arrondissements. Il est important que des moyens financiers et humains soient mis en place pour permettre une réelle implantation de l'ADS.

#### **Recommandations :**

- **Étendre l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) à l'ensemble des services de la Ville et à l'ensemble des arrondissements selon un échéancier précis et y affecter les ressources financières et humaines suffisantes.**
- **Affecter une ressource à temps plein à l'implantation de l'ADS (information, formation, application et accompagnement). Ce poste devra être distinct de celui occupé par la personne chargée du suivi de la mise en œuvre de la Politique d'égalité.**

### ▪ Participation citoyenne

Une réelle participation des citoyennes est nécessaire pour que la politique municipale soit vraiment démocratique. Plusieurs femmes ont des connaissances leur permettant de prendre leur place dans l'espace politique. Le problème c'est que cet espace est déjà inaccessible à la majorité de la population. Nous pensons qu'il y a un réel travail à faire à plusieurs niveaux pour permettre aux femmes de s'impliquer.

#### **Recommandation :**

- **Favoriser la prise de parole des citoyennes à l'intérieur de l'exercice démocratique par des mesures simples et rapides à mettre en place telles que la diffusion d'information, l'accessibilité des heures des assemblées publiques, la mise en place de haltes-garderies, de formules dynamiques et originales de consultation, etc.**

## 2<sup>e</sup> axe : La Ville comme employeur

### ▪ La conciliation travail/famille

Bien que la conciliation travail/famille ait été recommandée lors du Colloque 2005, le projet de Politique est muet sur cette question. Or d'après les estimations faites par la Ville, les chiffres qui suivent justifieraient amplement l'application d'une politique d'articulation travail-famille: quelques 2 000 mères et pères avec des enfants en âge préscolaire travaillent à la Ville et 600 parents seraient en situation de monoparentalité, dont 400 femmes. La mise en place de mesures

de conciliation travail/famille telles que des aménagements d'horaires, la création de halte-garderie en milieu de travail, favoriseraient une réelle amélioration des conditions de vie et de travail des employéEs de la Ville. Mais il faut que ce soit l'administration municipale, dans son ensemble de négociations avec ses employéEs, qui implante ce type de mesures. Naturellement, les dispositions prises dans le cadre de la Politique familiale doivent être applicables ici aussi.

**Recommandation :**

- **La Ville doit développer des mesures concrètes favorisant la conciliation famille/travail. Par ailleurs, de telles mesures pourraient être applicables pour les éluEs afin de faciliter l'exercice de leurs fonctions politiques et de leurs responsabilités parentales.**

### **3<sup>e</sup> axe : Les services aux citoyennes**

Nous donnons notre appui à la proposition nommée dans la Politique soit de «Poursuivre le développement de formules diversifiées de logements... ». C'est un enjeu important pour les résidentes et les résidents du quartier quand on sait que les logements sont extrêmement chers et de moindre qualité. À Côte-des-Neiges, 1 ménage sur 5 dépense plus de la moitié de ses revenus pour se loger.<sup>1</sup> Et ce sont surtout les femmes qui consacrent une grosse partie de leurs revenus dans le loyer. Il est donc important de poursuivre le travail entrepris dans ce domaine.

Il faut aussi poursuivre l'implantation de mesures permettant aux citoyennes et citoyens de bénéficier des services de transport accessibles. Les femmes ont souvent peu de revenus, or le transport coûte de plus en plus cher. Elles nous font part régulièrement de leur impossibilité à venir au centre à la fin du mois parce qu'elles ne peuvent plus se payer des billets d'autobus et que la passe mensuelle est trop chère.

Il est aussi surprenant qu'une ville comme Montréal n'ait pas pris en compte plusieurs dimensions qui sous-tendent les problématiques montréalaises telles que la pauvreté des femmes et l'itinérance, la prostitution, la diversité ethnoculturelle, les femmes immigrantes, handicapées ou autochtones. Des services ignorant ces spécificités ne peuvent que répondre inadéquatement à la population féminine. Elles doivent être prises systématiquement en considération dans l'analyse des services à rendre à l'ensemble des Montréalaises.

Le cas des femmes immigrantes est particulièrement important pour nous compte tenu du quartier où nous sommes situées et de la diversité des participantes du centre. Dans le quartier Côte-des-Neiges, 51% des résidentes et résidents ont immigré au Canada à un moment donné au cours de leur vie.<sup>2</sup> Le centre des femmes représente bien cette réalité avec 80% de membres qui sont nées à l'extérieur du pays. Leurs difficultés d'intégration sont à plusieurs niveaux : réseau social à créer, emplois plus précaires ou difficultés d'accès à l'emploi, retour aux études en l'absence de reconnaissance des acquis, méconnaissance de la langue, etc. La Ville se doit de donner l'exemple dans les champs d'intervention qui sont de sa responsabilité.

---

<sup>1</sup> Portrait statistique de Côte-des-Neiges, février 2004.

<sup>2</sup> idem.

**Recommandation :**

- **Intensifier les efforts de la Ville pour soutenir l'intégration des femmes immigrantes à la communauté montréalaise.**

## **Mesures générales d'encadrement**

Pour que la Politique d'égalité ait un réel effet, nous trouvons extrêmement important que son adoption lie toutes les parties de l'appareil municipal : comité exécutif et conseils d'arrondissement dans le respect de leurs compétences respectives telles que définies par la Charte de la Ville.

Enfin, le mécanisme de suivi, d'échange et de concertation avec les groupes de femmes proposé par la Ville nous apparaît beaucoup trop informel et imprécis. L'inexistence de mesures contraignantes ou de sanctions donne au projet de Politique un caractère d'énoncé de principes nettement insuffisant pour une atteinte réelle de l'égalité entre les femmes et les hommes à Montréal.

Les recommandations qui suivent ont pour but de bonifier les mesures proposées. Notez que les deux premières recommandations sont liées à la gouvernance mais nous les avons placées dans cette section pour faire voir l'arrimage nécessaire entre tous les paliers (politiques ou administratifs) et tous les intervenantEs impliquéEs.

**Recommandations :**

- **Chaque arrondissement devra nommer unE éluE responsable de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la condition féminine qui travaillera de concert avec l'éluE responsable de l'égalité au niveau de la ville-centre.**

- **La Ville devra faciliter, au besoin, la mise sur pied dans les arrondissements de comités consultatifs sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la condition féminine. Ces comités devront être constitués d'éluEs, de fonctionnaires, de citoyennes et de représentantes des groupes de femmes. Le mandat sera, entre autres, d'évaluer les besoins des femmes de l'arrondissement, de développer des plans d'action liés à la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes et d'en assurer le suivi.**

- **Un an après l'adoption de la Politique d'égalité par la ville-centre, chaque arrondissement devra adopter un plan d'action triennal pour l'implantation de la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire. De plus, il devra identifier un membre du personnel administratif responsable d'assurer l'application de ce plan. Cette personne travaillera de concert avec l'éluE responsable de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la condition féminine dans l'arrondissement et apportera son soutien au comité consultatif sur l'égalité.**

**- Un an après l'adoption de la Politique d'égalité par la ville-centre, la Ville devra adopter un plan d'action triennal incluant les mesures prévues par les services centraux et les sociétés para municipales pour l'implantation de la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce travail devra être réalisé en étroite collaboration avec le personnel de l'unité administrative responsable de la mise en œuvre de la Politique d'égalité.**

**- La Ville devra organiser un forum sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la condition féminine à tous les deux ans. Celui-ci regroupera des éluEs, des représentantEs de tous les arrondissements (éluES et fonctionnaires), des groupes de femmes et des membres de la société civile. L'objectif de ce forum sera de faire un bilan de la Politique d'égalité, de faire circuler l'information sur les actions réalisées, de mettre en valeur les bonnes pratiques, de créer un dialogue et une synergie entre les différents intervenantEs, d'identifier les nouveaux enjeux et défis, etc.**

**- La Ville devra mettre en place un comité de soutien et de liaison pour aider à la mise en place de la Politique. Celui-ci devra se réunir un minimum de 3 fois par année et rassembler des éluEs, des fonctionnaires et des représentantes des groupes de femmes.**

### **Conclusion :**

Nous sommes contentes qu'une Politique d'égalité entre les femmes et les hommes soit mise en place à la Ville de Montréal. Les efforts investis dans ce projet novateur démontrent l'importance d'une telle Politique pour permettre aux femmes de pleinement participer à la vie démocratique.

Cela ne peut qu'améliorer les conditions de vie des Montréalaises, qu'elles soient travailleuses à la Ville, représentantes ou citoyennes. La mise en place de différentes structures permettra de faire un suivi serré de cette Politique et démontrera que la Ville de Montréal est un leader dans ce domaine.